



DECISION N° /AER/DG/DAAF/SDAA/SM/2025

PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHE PASSE SUivant AUTORISATION DE GRE A GRE N° 05074025/L/PR/MINMAP /SG /DGMAS/CE2 DU 01 JUILLET 2025 ET L'ACCORD DE RENOUVELLEMENT PAR LETTRE N° 06425-25L/PR/MINMAP/SG/DGMAS/DMAG/AG/CE2/CEA10/L/DAM/2025 ET SUivant LA CONSULTATION N° 13/DC/AER/CIPM/CCC-AG 2025 DU 09 JUILLET 2025 DU 09 JUILLET 2025 EN VUE DE L'ACQUISITION ET LE REMPLACEMENT DES BATTERIES AINSI QUE LEURS EQUIPEMENTS CONNEXES EN VUE DE LA REHABILITATION DE 58 CENTRALES SOLAIRES PHOTOVOLTAIQUES, DANS LES REGIONS DU CENTRE EST SUD-OUEST OUEST ET LITTORAL LOT N° 1 ET DANS LES REGIONS DU NORD ADAMAOUA NORD-OUEST ET SUD LOT N° 2.

FINANCEMENT: BUDGET AER - EXERCICE 2025.

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'A.E.R,

Vu la Constitution ;

Vu le Décret N° 67/DF/211 du 08/05/1967 portant réaménagement de la législation financière du Cameroun ;

Vu le Décret N°077/41 du 03/02/1977 fixant les attributions et l'organisation des Contrôles Financiers ;

Vu le Décret N°2000/018 du 26/01/2000, portant nomination du Directeur Général et de son Adjoint ;

Vu la Loi N°2017/010 du 12/07/2017, portant statut général des établissements publics ;

Vu le Décret N°2018/366 du 20/06/2018 portant Code des Marchés Publics ;

Vu la Loi N°2018/012 du 11/07/2018 portant régime financier de l'Etat et des Autres Entités Publiques ;

Vu l'Arrêté N° 005/MINFI du 19/09/2018, portant nomination du Contrôleur Financier au Ministère des Finances ;

Vu la Décision N°00000006/MINEFI du 09/03/2021, portant nomination de responsable dans les services déconcentrés du Ministère des Finances (Agents Comptables) ;

Vu le Décret N°2022/110 du 04/03/2022, portant réorganisation et fonctionnement de l'A.E. R;

Vu La loi n° 2024/013 du 23 décembre 2024 portant loi des finances de la République du Cameroun pour le compte de l'exercice 2025 ;

Vu l'Avis d'Appel d'Offres N°003/AONO/AERCIPM/CCC-AG/2025 du 216 mai 2025 pour la fourniture sur site et le remplacement des batteries ainsi que leurs équipements connexes dans 58 centrales solaires photovoltaïques en procédure d'urgence.

Vu la proposition attribution et le PV N°030 de la Commission Interne de Passation des Marchés en date du 09/09/2025.

Vu l'avis favorable de la commission centrale de contrôle des Marchés des Approvisionnements Généraux N°0095/L/MINMAP/CCCM-AG/2025 du 01/10/2025

DECIDE :

Article 1^{er}: Les entreprises suivantes :

- 1- SS-F SOLUTION SARL , B.P 33759 Yaoundé Tél: 656 82 76 73 est attributaire du marché relatif à la réhabilitation et du remplacement des batteries ainsi que leurs équipements connexes dans les centrales solaires photovoltaïques lot N° 1
- 2- CAMBIZ SARL BP 15386 Tel 655 53 05 774 yaoundé est attributaire du marché relatif à la réhabilitation et du remplacement des batteries ainsi que leurs équipements connexes dans les centrales solaires photovoltaïques lot N° 2

Pour un montant (TTC en FCFA et le délai d'exécution suivants:

ENTREPRISE ATTRIBUTAIRE	LOT	LOCALITES DES REGIONS	DELAI	MONTANT HT (FCFA)	MONTANT TTC (FCFA)
SS-F SOLUTION SARL , B.P 33759 Yaoundé TEL: 677375653	N° 1	Centre, Est, Sud, Ouest, et Littoral	12 mois	2 497 185 684	2 647 108 129
CAMBIZ SARL, B.P 15386 Yaoundé TEL: 655 53 05 774	N° 2	Nord Adamaoua, Nord-Ouest et Sud	12 mois	2 049 768 352	2 097 013 188

Article 2 : La présente décision sera enregistrée et publiée dans le Journal des Marchés Publics ou toute autre publication habilitée.

Yaoundé, le 21 oct 2025

Ampliations :

- MINMAP
- ARMP
- CIPM-AER.

Le DIRECTEUR GENERAL